

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 février 2015 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

13-02-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant, à la demande de Mme Lise Charest le point a).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14-02-15

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2015

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15-02-15

Formations administration

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la directrice générale soit par la présente, autorise à émettre un chèque de 1 033.63 \$ toutes taxes en sus et procéder à l'inscription d'une formation en ligne qui se tiendra en février 2015 et ayant pour thème « *Le dg et secrétaire-trésorier évoluant dans un environnement légal, politique et public* », « *La comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière* » et « *Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

16-02-15

Re : Gala Méritas 2014-2015 – École secondaire Soulanges

Considérant la réception d'une demande d'appui financier de l'école secondaire Soulanges dans le cadre du Gala Méritas 2014-15, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'octroyer un montant de 100 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-15

Re : Demande de financement - Projet de demande de subvention à la FHQE

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit, par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 1 000 \$ à titre d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la mise en valeur du sentier de l'Escapade.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-02-15

Re : Annonce publicitaire dans le feuillet paroissial

Considérant l'invitation de la Fabrique Sainte-Madeleine à participer au renouvellement de l'impression du feuillet paroissial, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'octroyer un montant de 100 \$ à titre de commandite pour une annonce encadrée de 2cm x 6 cm.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-02-15

Re : Lettre d'intention et d'appui au projet «Les sons et les chants de la Terre»

Demande de collaboration et de financement permettant de présenter une exposition au Centre culturel, projet intitulé «Les sons et chants de la Terre» présentée dans le cadre du programme Soutien aux artistes professionnels pour les arts et les lettres de la Montérégie (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent).

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de contribuer en offrant à titre de gratuité l'usage du nouveau Centre culturel sur une période de plus de 2 semaines représentant un montant de 1 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

20-02-15

Comptes à payer

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 77 022.47 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

| | |
|---|---------------------|
| Chèques nos C1500019 à C1500050 | 63 710.57 \$ |
| Paiement AccèsD (L) L1500006 à L1500014 | 3 193.70 \$ |
| Chèques de salaires nos D1500004 à D1500022 | 10 118.20 \$ |

GRAND TOTAL

77 022.47 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-02-15

Refinancement du règlement 126/136

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de refinancer le règlement d'emprunt numéro 126/136 pour un montant de 10 925 \$;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu

QUE la municipalité accepte la soumission de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges en date du 9 février 2015 pour le refinancement d'un montant de 10 925 \$ au taux de 5.25% pour les cinq (5) prochaines années.

| ÉCHÉANCES | MONTANT EN CAPITAL | TAUX |
|------------------|---------------------------|-------------|
| 9 février 2016 | 810.00 \$ | 5,25 % |
| 9 février 2017 | 870.00 \$ | 5,25 % |
| 9 février 2018 | 920.00 \$ | 5,25 % |
| 9 février 2019 | 980.00 \$ | 5,25 % |
| 9 février 2020 | 1 050.00 \$ | 5,25 % |

L'institution financière offre un taux d'intérêt semi-annuel pour chacune des échéances. Le montant des intérêts payables est calculé une fois l'an et est exigé en deux paiements égaux tous les six mois. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués conformément à l'échéancier établi par le ministère des Affaires municipales et des régions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22-02-15

Demande de radiation du relevé de compte n° CRF1200012

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme comptable Goudreau Poirier inc. à l'effet de radier une somme de 106.86\$ représentant une somme de 78.00\$ en capital et 28.86\$ en intérêts échus concernant une facture impayée des occupants du 854 rue des Orioles concernant le remplacement d'un bac endommagé.

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu que la municipalité accepte de procéder à la radiation de la facture du 7 novembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

23-02-15

Dossier Fréchette – Acceptation de la demande de dérogation mineure – Virée temporaire sur la rue de la Salamandre

ATTENDU QUE la portion de la rue de la Salamandre déjà réalisée se termine en cul-de-sac ;

ATTENDU QUE le promoteur du projet «*Le Sommet*», Habitation Fréchette, désire bâtir des maisons unifamiliales ayant front sur le segment de la rue de la Salamandre existant ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet «*Le Sommet*», Habitation Fréchette, demande l'obtention d'une dérogation mineure afin de remplacer le rond-point temporaire d'un diamètre de 38 mètres prévu à l'article 308 du règlement de lotissement numéro 154 par une virée temporaire sur la rue de la Salamandre en attendant la réalisation de la phase III du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire assurer en tout temps la sécurité des citoyens et qu'elle a reçu une recommandation favorable de la part des pompiers de Sainte-Marthe pour l'installation d'une virée temporaire à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse et discussion du dossier, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure selon les cinq (5) conditions, incluant les recommandations des pompiers de Sainte-Marthe ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que l'entrée temporaire puisse servir d'entrée pour la résidence qui sera éventuellement construite sur le lot numéro 5 447 051 et que conformément aux dispositions du règlement de zonage numéro 155, il prévoit que les entrées de cours doivent avoir une largeur maximale de 6 mètres ;

QUE la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Fréchette et qu'il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la virée temporaire sur la rue de la Salamandre aux cinq (5) conditions suivantes :

1. L'entrée doit se situer à un minimum de 10 mètres de la fin de la route ;
2. L'entrée doit avoir un diamètre utile d'un minimum de 5 mètres et d'un maximum de 6 mètres ;
3. L'entrée doit avoir une longueur minimale de 6,1 mètres ;

4. L'entrée devra être déneigée et bien entretenue pour permettre en tout temps son utilisation par le Service incendie ;
5. Devra constituer la future entrée du lot numéro 5 447 051, qui ne sera constructible qu'une fois la rue de la Salamandre complétée.

Le tout faisant suite au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Mme la conseillère Lise Charest informe l'assemblée que l'organisme Transport Soleil inc. va nous remettre une somme de 745.00\$ en référence à la répartition de la distribution de la Taxes sur l'essence (1.5¢/litre).
- 2.

Période de questions

24-02-15

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 15

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière